

AG 2024

Rapport Caissier:

Le rapport comptable 2023 est présenté sur 2 pages recto-verso.

Une page recto-verso concerne le compte d'exploitation 2023 comparé avec le budget 2023 et l'exercice 2022.

La seconde, recto-verso également concerne le bilan au 31.12.2023 comparé avec les chiffres de l'année 2022.

Les comptes 2023 ont été présentés dans le détail au Conseil de paroisse le 23 avril 2024 et acceptés par tous les membres.

Ces comptes ont été contrôlés intégralement par les vérificateurs en date du 21 mai 2024.

Je vous rappelle que pour effectuer des sorties d'argent des comptes bancaires et postaux, il est nécessaire d'avoir la double signature pour des raisons de sécurité et que nous n'avons aucune carte bancaire pour des retraits d'argent.

Je vous propose de passer ces comptes en revue. J'ai ressorti les chiffres présentant une différence significative par rapport à l'exercice 2022 :

Compte d'exploitation :

Produits :

1. Quêtes à l'église, lumignons et tronc, souscription annuelle et dons et legs, les lignes 1 à 4 représentent un total de CHF 122'807.04 : Merci aux paroissiennes et paroissiens ainsi qu'aux donateurs.
2. Communauté Blonay-St-Légier, ligne 5 : CHF 9'000.00, Nouvelle convention signée avec les représentants de cette communauté.
3. Subside Fédération des paroisses, ligne 6 : CHF 57'848.00 dépend du nombre de paroissiens.
4. Participation des communes, ligne 7 : CHF 220'416.85. Remboursement par le service des affaires intercommunales des frais de culte de l'année 2022 sur la base d'un dossier établi annuellement par moi-même. La différence par rapport à 2022 est due principalement à la commande de mazout (aucune en 2021, 2 en 2022).

Je n'ai pas d'autre commentaire concernant les produits.

Passons aux charges (verso)

1. Animation jeunesse, ligne 21 : CHF 2'888.09 Frais participation MJM Lisbonne.
2. Entretien et réparations, ligne 22 : CHF 33'817.80. Pour rappel, l'exercice 2022 avait été marqué par des frais en rapport avec l'assainissement de la tuyauterie, ce qui n'est pas le cas pour 2023.
3. Entretien et réparations -Provisions, ligne 23 : CHF 0.00. Pas d'utilisation des provisions qui restent à CHF 60'000.00 comme nous le constatons au bilan.
4. Chauffage, ligne 25 : CHF 57'813.25. 1 seule commande de mazout en 2023, 2 en 2022.
5. Intérêts et frais bancaires cpte travaux cure + intérêts hypothécaires, ligne 31 : CHF 22'645.66. Concerne le compte bancaire utilisé pour payer les bons de paiements durant les travaux + intérêts hypothécaires d'une tranche de CHF 1'250'000.00 conclue avec la BCV pour le financement de la cure.
6. Charges d'exploitation du centre paroissial, ligne 33 : CHF 18'991.94. Diverses acquisitions de matériel en 2023.
7. Coûts Etude réfection cure, ligne 40 : CHF 2'305.00. Facture Ville de Vevey (dernière facture en rapport avec la réfection de la cure).
8. Appartement curé, ligne 41 : Montant négatif pour CHF 71.15. Décompte chauffage en rapport avec l'appartement qu'occupait le curé avant d'habiter à la cure.
9. Commémoration 150 ans église, ligne 42 : Montant négatif pour CHF 150.00. Une communauté ayant participé au repas des peuples organisé a laissé son dû à la Paroisse.
10. Intérêts hypothécaires immeuble locatif, ligne 45 : CHF 87'248.64. La différence par rapport à 2022 est due au renouvellement dans le courant de l'année 2023 de la tranche hypothécaire de CHF 2'117'500.00 dont le taux d'intérêt était à 0.85% qui passé à 2,6548% (taux Saron).

Le total des produits est de CHF 1'156'854.77 ; celui des charges est de CHF 1'032'350.29. Le résultat annuel pour 2023 présente donc un excédent de produits avant amortissement de CHF 124'504.48 ; après amortissement de CHF 4'504.48. L'amortissement de CHF 120'000.00, ligne 51 se retrouve dans le bilan, ligne 16. Explications dans la partie bilan.

Au niveau du bilan :

Actif (recto) :

La trésorerie est saine. En effet, un total de CHF 546'984.02 (addition des 4 lignes 1 à 4) est à disposition à fin 2023.

Ligne 5 : Le Conseil de Paroisse a décidé l'ouverture d'un compte à terme pour la rénovation des immeubles. A fin décembre l'avoir en compte est de CHF 211'849.38. Selon les liquidités, ce compte sera approvisionné afin d'avoir la trésorerie nécessaire pour gérer au mieux nos immeubles.

UP Vevey, participation 7/12^{ème}, ligne 11 : CHF 5'624.46 : Participation de la Paroisse vis-à-vis de l'unité pastorale.

Sous immobilisations, le chiffre de CHF 2'782'371.93 sur la ligne 12 concerne la totalité des paiements pour la rénovation de la Cure. Le montant de CHF 135'000.00, ligne 13 est en rapport avec les 3 premières tranches de remboursement du prêt de CHF 900'000.00 accordé par la FEDEC. CHF 484'400.00, ligne 14 concerne la totalité des dons reçus sur le compte de l'association de la rénovation de la cure et reversés sur le compte dévolu aux paiements des travaux spécifiques. CHF 324'560.00, ligne 15 correspond aux subsides du Canton et de la Confédération. On retrouve la ligne 16, CHF 120'000.00 évoqué auparavant lors de la présentation du compte d'exploitation.

La Cure n'a pas une valeur en elle-même pour la Paroisse. A terme, les lignes 12 à 16 ne feront qu'une avec une valeur de CHF 1.00. Raison pour laquelle un amortissement de CHF 120'000.00 figure dans ce bilan.

Passif (verso)

Ligne 26 : Suite à la constitution d'un prêt pour CHF 1'250'000.00, le total des hypothèques se monte à CHF 7'140.000.00 au 31.12.2023.

La ligne 27 est à CHF 0.00 en 2023. Il était de CHF 1'249'217.47 avant la constitution de l'hypothèque de CHF 1'250.000.00, voir ligne 26.

Le total du bilan au 31.12.2023 s'élève à CHF 9'665'715.51 et le capital libre à CHF 1'074'683.82.

J'en ai terminé avec ma présentation des comptes 2023. Avez-vous des questions ?

Vevey, le 6 juin 2024 / DW

Budgets 2024 à date et 2025 :

Il s'agit de budgets prudents et en rapport avec les chiffres de ce début d'année.

Selon informations de la FEDEC le montant pour 2024 est de CHF 57'638.00, déterminé selon le nombre de paroissiennes et paroissiens, est octroyé à notre Paroisse.

Le poste « Traitements » comporte les CHF 8'200.00 qui figuraient sous « Honoraires ». En effet, le terme honoraires est plus adéquat si on évoque des frais payés à l'extérieur, comme une fiduciaire par exemple, alors que ces CHF 8'200.00 concernent le défraiement du trésorier.

Le poste « Amortissement Cure » de CHF 45'000.00 est l'amortissement annuel en faveur de la FEDEC suite à leur prêt sans intérêt de CHF 900'000.00. Comme il reste CHF 765'000.00 à rembourser à la FEDEC, notre Paroisse en a encore pour quelques années à rembourser ce prêt (17 ans).

J'en ai terminé avec la présentation des budgets. Avez-vous des questions ?

Vevey, le 6 juin 2024 / DW